

COMMUNE DE PITRES



Vendredi 10 février 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU VENDREDI 10 FEVRIER 2020

Le trois février deux mil vingt, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal a été réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean CARRE, maire, à la suite de la convocation adressée par le maire le 27 janvier 2020. Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement, la séance a été levée et renvoyée au 10 février deux mil vingt à 20 heures 30.

L'an deux mil vingt et le 10 février à 20 heures 30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de PITRES, sous la présidence de Monsieur Jean CARRÉ, Maire, dûment convoqués le 4 février 2020.

Présents : Jean CARRE, Maire, Chantale PICARD, Christophe PETIT Adjoints, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, René DREAN et Nadège LEVEE.

Absents excusés représentés : Dominique CAILLE par Evelyne CLASTERE et Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT.

Absents : Véronique GAVELLE, Céline DEBUIGNY, Stéphanie HOUDMON, Mickael VIGOR Mélissa LORIAUX et Atef AZZI.

Absents excusés : Abdelkader ECHIKR et Nicolas ROGER.

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Début de la séance à 20 H 35.

Monsieur le maire demande si le conseil municipal a des remarques à faire sur le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2019. Aucune remarque, le compte rendu est adopté. Le maire donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1) **DOMAINE ET PATRIMOINE :** ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN AVEC LIDL ;
- 2) **FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL CONTRACTUEL :** TAUX HORAIRE DES AGENTS SOUS CONTRAT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020 ;
- 3) **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE :** S.I.E.G.E. : PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2019 ;
- 4) **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE :** A.G.E.D.I. - MODIFICATION DES STATUTS ;
- 5) **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DELEGATION DE SIGNATURE :** CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES PENDANT LA DUREE DU RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ;
- 6) **FINANCES LOCALES :** CONVENTION FINANCIERE ENTRE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE ET LA COMMUNE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU BOSC ;
- 7) **FINANCES LOCALES :** CONVENTION FINANCIERE ENTRE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE ET LA COMMUNE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE LUCAS ET DIVERSES VOIRIES ;
- 8) **DIVERS.**
 - **REMERCIEMENTS COLIS DE FIN D'ANNEE :** Mme Janine BOURDET et son fils ; Mme Françoise HUMEZ ;
 - **REMERCIEMENTS CONDOLEANCES :** Famille BONNEFOY ; Famille GEVREY ; Famille BOUQUET ;
 - **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :** Lire et faire lire ; La virade de PITRES ; Judo Club pour l'organisation du tournoi annuel ; la MFR du Havre Rural.

1 - DOMAINE ET PATRIMOINE : ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN AVEC LIDL

Monsieur le maire expose que la Société LIDL nous a adressé le nouveau plan envisagé pour l'accès de leur futur magasin. Celui-ci empièterai sur les parcelles ZC 82 - 83 et la 69 pour une surface totale de 2160 m² appartenant à la commune qu'il faudrait, en totalité ou en partie, céder au LIDL en échange de quoi LIDL s'engage à paysager les abords de la rue de la Salle depuis le rond-point jusqu'à la future entrée du parking du magasin.

Madame Nadège LEVEE dit qu'on pourrait en profiter pour leur demander d'accepter les règlements par mandat administratif pour que la commune puisse effectuer des achats au magasin de PITRES.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de céder sans contrepartie financière tout ou partie des parcelles ZC 82 - 83 et 69 d'une surface totale de 2160 m² ;
- PREND ACTE de l'engagement de LIDL de paysager les abords de la rue de la Salle depuis le rond-point jusqu'à la future entrée du magasin ;
- DIT qu'une convention devra être conclue entre la commune et LIDL ;
- DIT que cette convention devra être annexée à l'acte notarié ;
- AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL CONTRACTUEL : TAUX HORAIRE DES AGENTS SOUS CONTRAT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2020 : 10.15 € (contre 10.03 € au 1^{er} janvier 2019).

Actuellement, le personnel communal sous contrat est rémunéré sur la base d'un taux horaire de 10.26 €.

Monsieur le maire propose de répercuter cette augmentation en fixant le taux horaire de ces agents à **10.53 € à compter du 1^{er} janvier 2020.**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide que le prix horaire des agents contractuels soit porté à 10,53 € à compter du 1^{er} janvier 2020.

3 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE : S.I.E.G.E. : PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2019

Monsieur le maire présente le procès-verbal du comité syndical du S.I.E.G.E. du 30 novembre 2019.

4 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE : A.G.E.D.I. MODIFICATION DES STATUTS

Pour rappel le syndicat mixte A.G.E.D.I. (Agence de GEstion et Développement Informatique) a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts d'A.G.E.D.I. ;
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert ;
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat ;
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DELEGATION DE SIGNATURE: CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES PENDANT LA DUREE DU RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire expose que le renouvellement des mandats qui découlera des élections municipales est susceptible d'avoir une incidence sur la transmission dématérialisée des actes au contrôle de la légalité.

En effet, le certificat d'authentification nécessaire à la transmission a été délivré au maire et la fin du mandat de ce dernier entraînera de plein droit la révocation du certificat. Cela aura pour conséquence de rendre impossible la télétransmission jusqu'à l'obtention d'un nouveau certificat par la commune.

Afin d'éviter toute rupture dans la télétransmission, il est recommandé que la commune dote dès à présent d'un certificat d'authentification, l'agent qui sera chargé d'assurer l'expédition des affaires courantes pendant la durée du renouvellement.

Monsieur le maire propose de doter Monsieur Alain HEROUX de ce certificat d'authentification.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de doter Monsieur Alain HEROUX d'un certificat d'authentification afin qu'il puisse procéder matériellement à la transmission des actes pendant la durée du renouvellement du conseil municipal.

6 - FINANCES LOCALES : CONVENTION FINANCIERE ENTRE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE ET LA COMMUNE POUR L'ANEMAGEMENT DE LA RUE DU BOSC

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la rue du Bosc. Le coût total des travaux s'élève à 215 000 € HT soit 258 000 € TTC réparti ainsi :

COUT TOTAL DE L'OPERATION	215 000 € HT
Conseil Départemental participation enrobé	31 000 € HT
Conseil Départemental dispositif assainissement	40 000 € HT
Participation Agglomération petits aménagements	10 808 € HT
RESTE A FINANCER	133 192 € HT
Participation CASE 67,5 %	89 905 € HT
Participation commune de PITRES 32,5 %	43 287 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE les travaux et AUTORISE le maire à signer une convention financière avec l'Agglomération Seine-Eure.

6 - FINANCES LOCALES : CONVENTION FINANCIERE ENTRE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE ET LA COMMUNE POUR L'ANEMAGEMENT DE LA RUE LUCAS ET DIVERSES VOIRIES

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la rue Lucas ainsi que divers travaux sur les rues de la Salle, des Ecluses, de l'Eglise et du Taillis. Le coût total des travaux s'élève à 65 000 € HT soit 78 000 € TTC réparti ainsi :

- 21 125 € HT pour la commune de PITRES, soit 32,5 % du montant de l'opération ;
- 43 875 € HT pour la communauté d'agglomération Seine-Eure, soit 67,5 % du montant de l'opération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE les travaux et AUTORISE le maire à signer une convention financière avec l'Agglomération Seine-Eure.

6 - DIVERS

GRATUITE DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire expose qu'un « PLAN LECTURE PUBLIQUE » est une action lancée par le département auprès des bibliothèques du réseaux et des lieux publics.

Ce plan prévoit notamment :

- La distribution de livres et romans aux collégiens, des « points livres » dans les hôpitaux, les Ehpad, les gares par exemple. Les livres peuvent être lus sur place ou emportés ;
- La formation du personnel hospitalier en la matière ;
- Des événements comme le mois du film documentaire et le prix des dévoreurs auxquels la bibliothèque de Pîtres participe régulièrement ;
- La lutte contre l'illettrisme...

La bibliothèque municipale remplit 3 conditions sur 4 pour faire partie de ce plan (l'accessibilité, le budget d'acquisition et les horaires adaptés). Seule la gratuité reste un frein pour participer à cette action.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE la gratuité de la bibliothèque de Pîtres à compter du 1er janvier 2020. Un abondement au manque à gagner sera effectué par la commune.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COMITE DES FETES DE PITRES

Monsieur le maire expose que la convention conclue avec le comité des fêtes a pris fin le 31 décembre 2019 et que si la municipalité veut que le comité des fêtes poursuive ses activités (conventions, réservations...), une nouvelle convention pour 2020 doit être signée avant le vote du budget primitif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une subvention de 23 000 € au Comité des fêtes pour 2020 ;
- AUTORISE le maire à signer une nouvelle convention avec le comité des fêtes pour l'année 2020 ;

CURSUS : TRAVAUX DE REFECTION DE LA FACADE AVANT DE LA MAIRIE

L'association CURSUS est intervenue pour réaliser des travaux de réfection de la facade avant de la mairie. La commune, maître d'ouvrage du chantier, prendra en charge 20 % du coût total des matériaux de chantier, les frais de locations nécessaires au chantier ainsi que la gestion des autorisations nécessaires aux différentes interventions. En complément, l'Agglomération Seine-Eure, s'engage à participer aux frais de fonctionnement et d'investissement de chaque chantier, en prenant en charge le reliquat des frais.

Le financement de la prestation se fera sur la durée du chantier, la somme votée par le conseil municipal est de 1 506.53 €. Ce montant pourra être modifié par voie d'avenant signé par les deux parties.

Aussi, conformément aux nouvelles dispositions de la convention de partenariat entre la CASE et CURSUS, il convient d'établir une convention de financement concernant la part restant à la charge de la commune telle que définie dans l'article 4 de ladite convention CASE-CURSUS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE les termes de la convention et AUTORISE monsieur le maire à la signer

CURSUS : TRAVAUX DE REFECTION DE LA FACADE DES PREAUX DE L'ECOLE DE LA MAIRIE

Il est prévu que l'association CURSUS intervienne pour réaliser des travaux de réfection des soubassements en brique des préaux de l'école de la mairie.

La commune, maître d'ouvrage du chantier, prendra en charge 20 % du coût total des matériaux de chantier, les frais de locations nécessaires au chantier ainsi que la gestion des autorisations nécessaires aux différentes interventions. En complément, l'Agglomération Seine-Eure, s'engage à participer aux frais de fonctionnement et d'investissement de chaque chantier, en prenant en charge le reliquat des frais.

Le financement de la prestation se fera sur la durée du chantier, la somme votée par le conseil municipal est de 546.67 €. Ce montant pourra être modifié par voie d'avenant signé par les deux parties.

Aussi, conformément aux nouvelles dispositions de la convention de partenariat entre la CASE et CURSUS, il convient d'établir une convention de financement concernant la part restant à la charge de la commune telle que définie dans l'article 4 de ladite convention CASE-CURSUS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE les termes de la convention et AUTORISE monsieur le maire à la signer.

REMERCIEMENTS

- REMERCIEMENTS COLIS DE FIN D'ANNEE : Mme Janine BOURDET et son fils ; Mme Françoise HUMEZ ;
- REMERCIEMENTS CONDOLEANCES : Famille BONNEFOY ; Famille GEVREY ; Famille BOUQUET ;
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Lire et faire lire ; La virade de PITRES ; Judo Club pour l'organisation du tournoi annuel ; la MFR du Havre Rural.

TOUR DE TABLE

→ Madame Chantale PICARD demande pourquoi les employés communaux qui ont démonté la toiture de la maison de Monsieur COQUISART ne portaient pas d'équipement de protection individuelle. Monsieur le maire et Christophe PETIT répondent que les employés disposaient d'un équipement qu'ils n'ont pas utilisé malgré un rappel à l'ordre.

→ Madame Florence LAMBERT s'est rendue aux assemblées générales des anciens combattants et de culture et loisirs. Cela s'est bien passé. L'attribution d'une subvention aux anciens combattants est évoquée et sera étudiée pour 2020 par la prochaine municipalité. Le maire applique la réglementation concernant la délivrance d'une subvention et s'oppose donc à attribuer une subvention d'office à une association ayant de plus de l'argent en quantité suffisante sur ses comptes.

→ Monsieur le maire indique qu'une information a été distribuée à tous les parents d'élèves pour la fermeture de la sente Dumontier pendant la durée des travaux.

→ Monsieur Christophe PETIT rappelle que la commission des finances se réunira le 25 février prochain.

→ Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux de la toiture de la salle de catéchisme vont être réalisés et qu'avec le remboursement de l'assurance, le coût total des travaux devrait être couvert.

Il indique que le chemin entre Romilly sur Andelle et Pitres va enfin être réalisé et que la commune de Romilly sur Andelle étudie une participation financière au coût des travaux.

Il signale que les lisses du terrain de foot ont été démontés et que le terrain va bientôt être tracé.

PAROLE AU PUBLIC

● Monsieur DECROOQ signale qu'il est très difficile de prendre un rendez-vous par téléphone auprès de la plateforme que gère les prises de rendez-vous des médecins de PITRES.

● Monsieur LORENTZ évoque des problèmes de circulation rue de la Geôle et demande si des solutions sont prévues pour permettre la circulation de véhicules supplémentaires une fois que les écoles et la médiathèque seront construits.

Monsieur le maire répond que le plan de circulation sera revu.

● Monsieur Jean-Pierre COBERT indique que l'Agglomération Seine-Eure va racheter BONA-SABLA. Monsieur le maire répond que la décision sera prise lors du prochain conseil communautaire du 13 février prochain.

Fin de la séance à 21 h 57